



**PRÉFET
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Régionale des Affaires Culturelles

**Unité Départementale de l'Architecture
et du Patrimoine de l'Indre**

Affaire suivie par Marie-Emmanuelle CATTALAN
Ref : GS / MEC n° 35 / 22

Châteauroux, le 19/08/2022

Le chef de l'UDAP de l'Indre
au chef de l'UiD DREAL Cher et Indre

Objet : SAINT GAULTIER – production industrielle de chaux et de granulats à partir de la Carrière de Saint GAULTIER – Société LHOIST France OUEST
DDAE pour co-incinérer de la biomasse dans un de ces fours

Suite à la saisine du 27 juillet 2022, la demande d'autorisation environnementale pour la co-incinération de la biomasse dans un de ces fours (four n°1), appelle mes remarques suivantes :

Le site produit de la chaux calcique, à partir de pierre calcaire très pure extraite de ses carrières. La production annuelle autorisée est de 180 000 tonnes de chaux à partir de 2 fours. Pour la production de chaux vive, la combustion de gaz et du coke de pétrole est utilisée pour la cuisson. Le site souhaite co-incinérer de la biomasse au niveau du four n°1 en substitution du coke de pétrole.

Pour cela, la société LHOIST prévoit la construction d'un ensemble de bâtiments constitué, d'un bâtiment de stockage, de broyage, de séchage et dosage de bois pour alimenter en combustible le four via un bâtiment d'injection.

Le projet propose l'implantation de bâtiments de type industriel avec bardage métallique et toiture en acier (cf p.21 description du projet), dans le décaissé de la carrière. L'étude d'impact semble modeste car aucun impact visuel supplémentaire n'est attendu avec la construction de ce projet (cf p88 étude d'impact).

Aucun éléments concernant les finitions, les matériaux ou les teintes, n'étant fourni dans la présente demande et considérant que, d'après l'ensemble des pièces, le projet n'est pas de nature à porter atteinte aux enjeux paysagers, j'émet **un avis favorable assorti des prescriptions suivantes** :

- Afin de maintenir une cohérence avec l'ensemble des bâtiments déjà présents sur le site, les bâtiments inhérents au projet, devront s'inscrire dans une continuité architecturale, en maintenant les matériaux et les teintes déjà présents.

L'architecte des bâtiments de France
Le chef de l'unité départementale de l'architecture
et du patrimoine de l'Indre



Gerhard SCHELLER